

EXTRAIT DU REGISTRE
des
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 21 JANVIER 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt et un du mois de janvier,

Les membres du Conseil municipal de DISTRE se sont réunis en session ordinaire dans la salle du conseil municipal, après convocation légale adressée le 13 janvier 2025.

La séance est ouverte à vingt heures trente-cinq minutes sous la présidence de Monsieur TOURON, Maire, qui a constaté que la condition de quorum posée à l'article L. 2121-17 du CGCT était remplie.

Etaient présents : Mme LAMANDÉ, Mr VIGNERON, Mme CHAMBRY, Mr CAILLAUD, Mme RABINEAU, Mr MABILEAU, Mme RAVARD, Mme THIBEAUD, Mr THIEFFRY, Mme DESNOYERS, Mr PERDRIAU, Mme PATRY, Mr BOTTEREAU, Mme ETHORE, Mr JAUDOUIN, Mme PEZET, Mr GODET.

Monsieur LAIRE donne pouvoir à Monsieur TOURON.

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil. Monsieur BOTTEREAU a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

DIA

Monsieur VIGNERON, Adjoint, informe qu'il a été reçu en mairie le 10 janvier 2025, une déclaration d'intention d'aliéner pour la vente suivante :

- Propriété cadastrée section AB n° 454, située 15, rue du Pressoir à DISTRE, d'une superficie totale de 756 m² ;

Ce bien est classé en zone UB au Plan Local d'Urbanisme.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité, de ne pas exercer son droit de préemption sur la vente de ce bien.

ECLAIRAGE PUBLIC COUR MAIRIE

Monsieur le Maire informe que les projecteurs extérieurs de la mairie, qui datent de 1996, sont hors service.

Le SIEMML propose de les remplacer par des projecteurs LED, pour un coût de 2 145.80 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité, de donner son accord pour verser un fonds de concours de 75% soit, 1 609.35 €, pour le remplacement des projecteurs n° 431 et 432 de la cour de la mairie.

DEPANNAGE VOL DE CÂBLE RUE D'AUBIGNY

Monsieur le Maire informe que suite au vol de câble dans la rue d'Aubigny, il y a lieu de les remplacer.

Le devis de réparation s'élève à 4 635.44 € net.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité, de verser un fonds de concours à hauteur de 50% soit 2 317.72 € pour la réparation du réseau de l'armoire C9 de la rue d'Aubigny.

ELARGISSEMENT TROTTOIRS ECHALLIER

Monsieur le Maire informe que le propriétaire de la parcelle AB n° 597, serait disposé à céder environ 90 m² afin de créer un trottoir sécurisé rue de l'Echallier.

Cette cession pourrait se faire à l'euro symbolique sous condition que la commune prenne à sa charge :

- La dépose de la clôture existante ;
- Les frais de bornage ;
- La réfection d'une clôture rigide avec plaque de soubassement d'une hauteur de 25cm ;
- Le déplacement du compteur EDF.

Le montant total des travaux s'élève à 9 500 € HT soit 11 400 € TTC pour une valeur de terrain pouvant être estimée à 9 000 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité, de ne pas donner un avis favorable à ces propositions et demande à Monsieur le Maire de renégocier avec le propriétaire une solution avec une participation significative de ce dernier.

PANNEAUX LUMINEUX

Monsieur CAILLAUD, Adjoint, fait état de ses consultations pour la mise en place de panneaux lumineux d'informations.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité, de retenir la proposition de la Société LUMIPLAN et d'acheter un panneau double face qui sera implanté dans la zone du Champ Blanchard pour un montant de :

- 21 600 € TTC pour le panneau
- 834 € TTC pour la pose
- 576 € TTC pour le logiciel et l'abonnement

Le génie civil reste à la charge de la Commune.

(Arrivée de Monsieur LAIRE, à 21h40)

LE JARDIN DE MADELEINE

Dans le cadre du projet de lotissement du Jardin de Madeleine, Monsieur le Maire présente les différentes possibilités de viabilisation.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide de :

- retenir la proposition avec 6 lots, à la majorité (10 voix POUR);
- valider la réalisation d'une clôture côté Sud et Est composée de clôture béton ordinaire avec poteaux béton scellés pour un coût de 5 628 € HT, à l'unanimité ;
- confier la réalisation de la clôture à l'entreprise GABI THIBAUT de Distré, à l'unanimité;
- confier la réalisation des dossiers d'urbanisme au Cabinet INITIO de Doué en Anjou, à l'unanimité.

Décision Modificative n° 2

Monsieur le Maire fait part qu'afin de pouvoir passer les toutes dernières écritures de stocks de fin d'année du lotissement « Sous la Bosse » il y a lieu de modifier le Budget Primitif 2024 du lotissement « Sous la Bosse » de la manière suivante :

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution crédits	Augmentation crédits	Diminution crédits	Augmentation crédits
Chapitre 042-7133 Chapitre 023		26 500.00		26 500.00
Total section fonctionnement	0	26 500.00	0	26 500.00
Chapitre 040-3355 Chapitre 021		26 500.00		26 500.00
Total section investissement	0	26 500.00	0	26 500.00

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve, à l'unanimité, ces modifications.

ENCLAVE COMMUNALE RUE PRESLE

Monsieur le Maire informe que la commune est propriétaire d'une enclave d'environ 90 m² dans la propriété cadastrée section AC n° 111, sise rue de Presle.

Le propriétaire de ladite parcelle souhaiterait pouvoir l'acquérir.

Considérant le peu d'intérêt que représente cet espace pour la commune,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité, de lui céder cette parcelle à la condition qu'il prenne à sa charge la totalité des frais qui y sont liés.

ACHAT REMORQUE FRIGORIFIQUE

Monsieur CAILLAUD, Adjoint, propose d'acquérir une remorque frigorifique qui pourrait être louée aux associations communales ou aux habitants de Distré.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité :

- d'acquérir une remorque frigorifique référence AZKF 1025\145 au prix de 11 551.20 € TTC auprès de la société SARL ECS de St Macaire en Mauges;
- de fixer les tarifs de la location à 100 € le week-end et 75 € pour une journée en semaine, avec dépôt d'un chèque caution de 500 €.

TRAVAUX SALLE DE L'AMITIE

Monsieur le Maire fait part de l'ensemble des devis reçus pour la rénovation du plafond, de l'éclairage et du chauffage de la salle de l'Amitié.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité, de retenir :

- le groupement SN Plaquiste et AZR de Distré pour la réalisation des travaux de solivage et de plâtrerie pour un montant de 18 911.71 € TTC ;
- l'entreprise ACLIMAT de Distré pour les travaux d'éclairage, pour un montant de 2 903.28 € TTC ;
- l'entreprise ACLIMAT de Distré pour la réalisation d'un chauffage avec Pompe A Chaleur, pour un montant de 12 166.98 € TTC ;
- l'entreprise Geoffrey Peinture de Distré pour la réalisation des travaux de peinture, pour un montant de 3 334.80 € TTC ;

et autoriser Monsieur le Maire à déposer une demande de subvention au titre des économies d'énergie.

TARIFS FESTI-DISTRE

Monsieur CAILLAUD, Adjoint, expose que pour commencer la communication de Festi-Distré 2025, il y a lieu de fixer les tarifs des entrées.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à la majorité (1 CONTRE), de fixer les tarifs comme suit :

- place debout 15 € ;
- place assise sans réservation 25 €

et de renouveler la convention avec la plateforme Billetweb pour la vente des titres.

SUBVENTION ESPACE PRATIQUE SPORTIVE

Monsieur le Maire fait état de ses rencontres avec les utilisateurs futurs de l'Espace de pratique sportive et présente les modifications souhaitées.

Après en avoir délibération, le Conseil municipal décide, à l'unanimité, de valider le plan définitif du 17 courant.

DEMANDE DE SUBVENTION Espace Pratique Sportive

Monsieur le Maire présente le plan de financement pour la construction d'un espace de pratique sportive.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité, de :

- valider le plan de financement comme suit :

DEPENSES	HT
Construction	275 000 €
Architecte	28 500 €
Règlement thermique	1 000 €
Etude de sol	3 500 €
Bureau de contrôle	4 000 €
Coordinateur	2 500 €
Aménagement extérieur	<u>25 000 €</u>
	334 500 €

RECETTES

DETR	110 000 €
Département/Région	50 000 €
ANS	10 000 €
CAF	20 000 €
Autofinancement commune	<u>144 500 €</u>
	334 500 €

- solliciter auprès des différents organismes énoncés, des subventions aussi élevées que possible.

ELECTICITE EGLISE

Madame LAMANDÉ, Adjointe, fait part des travaux électriques à engager dans l'église pour remplacer les luminaires désormais vétustes qui ne fonctionnent plus.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité, de valider le devis de l'EURL électricité BEAUJEON de Distré, pour l'achat et la pose de 10 luminaires plus performants, moins énergivores et plus conformes à la législation actuelle, pour un montant total de 2 101.01 € TTC.

SUBVENTION AFRIEJ

Monsieur CAILLAUD, Adjoint, rappelle que chaque année pour remercier les jeunes de l'AFRIEJ, qui viennent aider à la soirée des vœux, une subvention est versée à l'association pour financer la sortie aux sports d'hiver.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité, de verser une subvention de 400 €.

CHALLENGE DE DISTRE

Monsieur le Maire rappelle qu'il avait été proposé à l'Association DISTR'AYANT, d'organiser un challenge de la commune de Distré et suggère que ce concours pourrait se dérouler du 18/03 au 20/06, soit un concours par équipe de 2, limité à 32 équipes.

Les frais d'organisation de 300 € seront versés à Distr'ayant, qui conserverait également les engagements.

Les vainqueurs remporteront une dotation en vins d'Anjou et de Saumur.

SUBVENTION SOUTIEN SPORTIF DE HAUT NIVEAU

Monsieur le Maire informe que l'un de nos concitoyens évolue à l'international dans l'équipe de France de Cyclo-Cross.

Pour le soutenir dans l'acquisition du matériel et ses déplacements, le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide de lui accorder une subvention de 500 euros.

Pour copie conforme au registre,
Le 23 janvier 2025.

Le Maire,
Eric TOURON